

Image not found or type unknown



Effacement du b2 du casier judiciaire

Par **margotte4776**, le **14/03/2009** à **15:29**

dois je m'adresser au tribunal où j'ai été jugée ou à celui de ma résidence pour demander l'effacement du B2 en vue d'un emploi dans l'administration?rnIl s'agit d'une affaire qui a eu lieu il y a 20 ans...La lettre doit elle être circonstanciée,ou avec des justificatifs? Ou y a t'il un modèle de lettre?rnMerci de me répondre!!!